

**SYNDICAT MIXTE DE REALISATION POUR LA FILIERE DE TRAITEMENT DES
DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES DU SUD GARD (SITOM SUD GARD)**

REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2019

| | |
|---------|---|
| DL19027 | CONVENTION DE DELEGATION DE GESTION, DES SINISTRES LIES AUX RISQUES STATUTAIRES CONTRAT 2020/2023 |
|---------|---|

Etaient présents :

Président : M. Hervé GIELY, C.A. de Nîmes Métropole, Conseiller Municipal en Mairie de Redessan,

Vice-Présidents :

M. Aimé BARACHINI, C.C. Beaucaire Terre d'Argence, Adjoint au Maire de Fourques,
M. Claude BONNAFOUX, C.A. d'Alès Agglomération, Maire de St Maurice de Cazevieille,
Mme Marie-Reine DELBOS, C.A. de Nîmes Métropole, Adjointe au Maire de Nîmes,
M. Richard TIBERINO, C.A. de Nîmes Métropole, Adjoint au Maire de Nîmes,

Mme Claude DE GIRARDI, C.A. de Nîmes Métropole, Adjointe au Maire de Nîmes,
Mme Liliane ALLEMAND, C.A. d'Alès Agglomération, Conseillère Municipale de Vézénobres
M. Jean-Jacques GRANAT, C.A. de Nîmes Métropole, Maire de Manduel,
Mme Annick CHOPARD, C.C. de Petite Camargue, Adjointe au Maire de Vauvert,
Mme Andrée ROUX, C.A. d'Alès Agglomération, Maire de St Jean de Serres,
M. Jean-Claude FEYBESSE, C.A. de Nîmes Métropole, Conseiller Municipal en Mairie de Nîmes,

Etaient absents excusés :

Vice-Présidents :

M. Didier LEBOIS, C.C. de Petite Camargue, Conseiller Municipal en Mairie d'Aubord,
M. Eddy VALADIER, C.A. de Nîmes Métropole, Maire de St Gilles,
M. Frédéric TOUZELLIER, C.A. de Nîmes Métropole, Maire de Générac,
M. Alain DALMAS, C.A. de Nîmes Métropole, Maire de Garons,
Mme Eline ENRIQUEZ-BOUZANQUET, C.A. de Nîmes Métropole, Conseillère Municipale

Secrétaires :

Mme Nicole PERRAU, C.A. de Nîmes Métropole, Maire de la Rouvière,
M. Christophe BOUGAREL, C.A. d'Alès Agglomération, Maire de Castelnaud-Valence,
Mme Sylvette FAYET, C.A. de Nîmes Métropole, Conseillère Municipale en Mairie de Nîmes,
M. Serge REDER, C.A. de Nîmes Métropole, Maire de Rodilhan,
M. Lionel HEBRARD, C.A. de Nîmes Métropole, Adjoint au Maire de Manduel,
M. Alain BARBUSSE, CC Pays de Sommières, 1^{er} Adjoint au Maire de Parignargues,

M. Bernard ANGELRAS, C.A. de Nîmes Métropole, Adjoint au Maire de Nîmes, M. Julien PLANTIER, C.A. de Nîmes Métropole, Adjoint au Maire de Nîmes, Melle Maud CHELVI-SENDIN, C.A. de Nîmes Métropole, Conseillère Municipale en Mairie de Nîmes, M. Alex DUMAGEL, C.A. de Nîmes Métropole, Adjoint au Maire de St Gilles, Mme Catherine ROCCO, C.A. de Nîmes Métropole, Adjointe au Maire de Caveirac, M. Patrick LAUZE, C.C. du Pont du Gard, adjoint au Maire de Comps, M. Jack DENTEL, C.A. de Nîmes Métropole, Adjoint au Maire de la Calmette, M. Frédéric PASTOR, C.A. de Nîmes Métropole, Adjoint au Maire de Nîmes, M. Jérôme PANTEL, C.C. Beaucaire Terre d'Argence, Conseiller Municipal en Mairie de Bellegarde, M. Laurent BURGOA, C.A. de Nîmes Métropole, Adjoint au Maire de Nîmes M. Gérard GIRE, C.A. Nîmes Métropole, Maire de Fons Outre Gardon, Mme Monique BOISSIERE, C.A. de Nîmes Métropole, Conseillère Municipale en Mairie de Nîmes, M. Marc TAULELLE, C.A. de Nîmes Métropole, Adjoint au Maire de Nîmes, M. François DUPUIS, C.A. de Nîmes Métropole, Adjoint au Maire de Bouillargues, M. Guy APPART, C.C. Beaucaire Terre d'Argence, Conseiller Municipal en Mairie de Vallabrègues, Mme Corinne PONCE CASANOVA, C.A. de Nîmes Métropole, Adjointe au Maire de Nîmes M. Yoann GILLET, C.A. de Nîmes Métropole, Conseiller Municipal en Mairie de Nîmes, Mme Bernadette MAUMEJEAN, C.C. de Petite Camargue, Conseillère Municipale en Mairie d'Aimargues, M. Alain REBOUL, C.C. de Petite Camargue, Conseiller Municipal en Mairie de le Cailar, Mme Joëlle CACHIA-MORENO, C.C. de Petite Camargue, Conseillère Municipale en Mairie de Vauvert, M. Michel BAZIN, C.A. de Nîmes Métropole, Conseiller Municipal en Mairie de Nîmes, M. Gilles TIXADOR, C.A. de Nîmes Métropole,

Maire de St Anastasie, Mme Dominique NOVELLI, C.A. de Nîmes Métropole, Adjointe au Maire de St Gilles, M. Thierry PROCIDA, C.A. de Nîmes Métropole, Adjoint au Maire de Nîmes, M. Jacky RAYMOND, C.A. de Nîmes Métropole, Conseiller Municipal en Mairie de Nîmes, M. Michel GABACH, C.A. de Nîmes Métropole, Maire de St Dionisy M. Michel GUERBER, C.C. Pays d'Uzès, Conseiller Municipal Mairie de Lussan, M. André NAFRAICHEUR, C.C. du Pont du Gard, 1^{er} Adjoint au Maire de Meynes, M. Julien SANCHEZ, C.C. Beaucaire Terre d'Argence, Maire de Beaucaire, M. Claude MARTINET, C.C. du Pont du Gard, Maire de Montfrin, M. Didier KIELPINSKI, C.C. Pays d'Uzès, Maire de Garrigues Ste Eulalie, M. Frédéric SALLE LAGARDE, C.C. Pays d'Uzès, Maire de Moussac. M. Patrice QUITTARD, C.A. de Nîmes Métropole, Maire de Poulx, M. Joël ROUDIL, CC Piémont Cévenol, Maire de Carnas

Pouvoirs donnés :

- André NAFRAICHEUR à Hervé GIELY
- Lionel HEBRARD à Jean-Jacques GRANAT
- Didier LEBOIS à Claude BONNAFOUX
- Jérôme PANTEL à Aimé BARACHINI
- Jacky RAYMOND à Jean-Claude FEYBESSE

Monsieur Hervé GIELY, Président, rapporteur, expose,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code des Assurances,

VU le Code des Marchés Publics,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, et notamment son article 26 alinéa 2,

VU le décret n°86-552 du 14 mars 1986 modifié pris pour l'application de l'article 26 alinéa 2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux,

VU la délibération du 11 mars 2019 donnant mandat au centre de Gestion du Gard pour négocier un contrat groupe ouvert à adhésion facultative, garantissant les risques financiers encourus par la collectivité à l'égard de son personnel, auprès d'une entreprise agréée,

VU le résumé des garanties proposées,

CONSIDERANT la nécessité de conclure un contrat d'assurance statutaire géré par le CDG,

VU la présentation au Bureau syndical en date du 09 septembre 2019,

Le Comité Syndical
Après en avoir délibéré,

DECIDE

ARTICLE 1 : De donner délégation au Centre de Gestion pour assurer la gestion des sinistres liés aux risques statutaires de son personnel, pour lesquels le syndicat a adhéré au contrat cadre d'assurance souscrit par le Centre de Gestion,

ARTICLE 2 : D'accepter qu'en contre partie de la mission définie dans la convention, le SITOM Sud Gard verse une contribution fixée à 0,25 % de la masse salariale CNRACL et/ou IRCANTEC, servant d'assiette au calcul de la prime d'assurance (TIB + NBI + IR + SFT),

| | |
|---------|--|
| DL19027 | CONVENTION DE DELEGATION DE GESTION, DES SINISTRES LIES AUX RISQUES STATUTAIRES CONTRAT 2020/2023 |
|---------|--|

ARTICLE 3 : D'autoriser Monsieur le Président du SITOM SUD GARD (ou son Vice-Président délégué en cas d'empêchement) à signer la convention avec le Centre de Gestion.

Nombre de présents : 11
Nombre de votants : 11 + 5 pouvoirs
Abstention : 0
Contre : 0
Adoptée à l'unanimité

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

030-253002950-20190926-DL19027-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/09/2019

Affichage : 27/09/2019

Pour l'autorité compétente par délégation



Le Président du SITOM Sud Gard


Hervé GIELY